

## **Rencontres auteurs/éditeurs règlement 2023**

*Les Imaginales, festival des mondes imaginaires*, sont organisées depuis 2002 par la Ville d'Épinal. Elles rassemblent chaque année les principaux auteurs de *fantasy*, d'anticipation, de science-fiction, de fantastique, de bande dessinée et de romans historiques français et étrangers.

Depuis 2009, le festival organise sur inscription, un temps de rencontre entre des professionnels de l'édition et des auteurs aspirant à la publication. Ce rendez-vous se tiendra cette année **le vendredi 26 mai 2023**.

### **Article 1 – Objectifs littéraires**

Au cours d'un entretien privé, éditeurs et directeurs de collection dispensent des conseils personnalisés sur les manuscrits inédits d'écrivains n'ayant jamais été publiés. L'objectif est de permettre à des professionnels de l'édition de découvrir de nouveaux auteurs.

### **Article 2 – Organisation**

Tout auteur non publié par une maison d'édition, ou auto-édité, peut participer gratuitement aux entretiens auteurs/éditeurs.

Pour participer, les candidats doivent remplir le formulaire de pré-inscription auquel il leur est demandé de joindre :

- Une biographie et un pitch, le tout n'excédant pas 3 000 signes.
- 20 pages consécutives du manuscrit (le début ou un autre passage) en police 12, Times New Roman, double interligne, marges de 2.5 cm et texte justifié, au format word **ET** pdf.
- Le présent règlement signé.
- La fiche de demande d'inscription complétée

Toute candidature ne respectant pas ces consignes sera susceptible d'être écartée. Aucune modification ne pourra être apportée à ces éléments après envoi.

## **2-1 Sélection des candidats :**

Les manuscrits présentés doivent appartenir aux divers genres de l'imaginaire : prioritairement la *fantasy*, mais également le fantastique ou la science-fiction.

Dans l'intérêt des auteurs et des éditeurs, chaque candidat est invité à présenter un manuscrit inédit et achevé durant la rencontre.

*Les Imaginales* s'inscrivant pleinement dans la chaîne du livre, l'inscription est réservée aux écrivains auto-édités ou n'ayant jamais été publiés par une maison d'édition.

Les participants sont retenus en fonction du nombre de places disponibles.

Sous réserve du respect des critères préalablement mentionnés, les candidatures seront donc retenues en fonction de leur **ordre de réception**.

**Dans un souci d'équité, les postulants ayant déjà participé aux rencontres auteurs/ éditeurs au cours des 5 dernières années ne seront pas prioritaires.**

Aucune réservation ne sera effectuée avant réception complète du dossier et ce avant le **1<sup>er</sup> mars 2023**. A ce titre et pour faciliter le traitement, les candidats sont invités à procéder autant que possible par envois groupés de l'ensemble des pièces requises.

## **2-3 Le comité d'organisation des rencontres auteurs / éditeurs**

Les rencontres auteurs/éditeurs sont organisées par le Festival des *Imaginales* sous la direction de Gilles Francescano, directeur artistique et de Stéphane Wieser, directeur du festival.

Le comité d'organisation est composé de Céline Huchard, modératrice, dirigeante de la société Booskphere et Fondatrice du Prix littéraire de l'Imaginaire Booskphere (PLIB) et Fanny Brocca, administratrice du festival, qui en assure le secrétariat.

## **2-4 Le déroulement :**

La réponse, positive ou négative, sera adressée aux candidats maximum 2 semaines après la clôture officielle des inscriptions, soit au plus tard le **15 mars 2023**.

Après confirmation de son inscription, une liste d'une vingtaine d'éditeurs et de directeurs de collection sera adressée au participant qui pourra en présélectionner six. Le comité d'organisation mettra en place les rendez-vous en fonction des demandes et des disponibilités des professionnels de l'édition. Il se réserve le droit de modifier les demandes de l'auteur en fonction de la pertinence qu'elles présentent par rapport à la ligne éditoriale des professionnels présents.

Les candidatures des participants seront rendues accessibles aux éditeurs présents environ deux semaines avant les entretiens auteurs/éditeurs. Ces derniers sont libres d'en prendre connaissance ou non au préalable. L'accès aux manuscrits sera réservé aux seuls éditeurs présents et membres du comité organisateur.

## **2-5 Calendrier :**

Du 9 février au 1<sup>er</sup> mars, les candidats devront envoyer le dossier complet à l'adresse mail indiquée dans l'article 3.

La réponse, positive ou négative, sera adressée aux candidats maximum 2 semaines après la clôture officielle des inscriptions, soit au plus tard le **15 mars 2023**

La liste des éditeurs sera ensuite transmise aux candidats sélectionnés par mail et à partir du 15 mars et devra être retournée par ces derniers avec leurs six souhaits dans un délai de 3 semaines après envoi par mail. Passé ce délai, la place réservée au candidat pourra être attribuée à un autre postulant.

Les rencontres auteurs/éditeurs se tiendront le vendredi 26 mai de 17h00 à 19h00.

Le lieu sera communiqué exclusivement aux candidats sélectionnés. Les rencontres se feront en privé et seul l'ensemble des organisateurs, des journalistes accrédités et des participants pourra y avoir accès. Aucun accompagnant ne sera accepté.

## **Article 3 - Modalités d'inscription**

Le dossier de candidature des candidats doit être adressé par mail à l'adresse suivante : [fanny.brocca@epinal.fr](mailto:fanny.brocca@epinal.fr) (03 56 32 12 35 ), avant le **1<sup>er</sup> mars 2023**.

## **Article 4 – Communication**

Dans le cas d'une publication qui ferait suite à une participation aux rencontres auteurs/éditeurs, il est préalablement convenu avec les candidats sélectionnés que ces derniers cèdent au festival le droit de communiquer librement autour du livre dans le cadre de la promotion mutuelle de l'auteur, de l'éditeur et du festival sur leurs réseaux sociaux ou supports de communication.

## **Article 5 – Règles déontologiques**

Les Imaginales n'étant pas éditeurs, l'organisation s'engage à ne pas effectuer de sélection sur des critères de qualité du texte qu'il ne leur appartient pas de déterminer.

Les candidats participants sont donc sélectionnés en fonction du respect des critères définis dans l'article 2-1 et de la rapidité de l'envoi du dossier dûment complété.

Les éditeurs s'engagent à respecter la confidentialité des textes qui leur sont soumis et à n'utiliser sous aucun prétexte les manuscrits présentés aux entretiens auteurs / éditeurs sans accord explicite et préalable de son propriétaire.

Chaque participant, auteur et éditeur, s'engage à respecter scrupuleusement les règles et conditions nécessaires au bon déroulement de cette opération dans le respect de chacun.

### **Article 6 - Acceptation du règlement**

La participation aux rencontres auteurs / éditeurs 2023 entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Par la signature du présent dossier, le candidat s'engage au respect du règlement ci-dessus qu'il reconnaît avoir lu.

À .....

Le .....

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »